

inertie de l'action gouvernementale d'ait une chance heureuse pour les indifférents. De même que la direction ministérielle faisait défaut aux préfets, de même la direction des préfets manquait à leurs incommensurables subordonnés. Laisser aller, laisser passer, ne rien voir, rien entendre et rien faire, surtout contre le parti dominant, telle semblait être la consigne. Sympathique à la paresse, commode à la poltronnerie, elle se transmettait à voix basse d'agent à agent; et le plus souvent sans parler, par la seule contagion de l'exemple. On devine avec quel évergement de tous les membres, et quelle détente de tous les ressorts! Ce n'était pas un gouvernement de combat, oh! non! c'était le gouvernement de la capitulation préventive, de la capitulation avant le combat. Du haut en bas de l'échelle du pouvoir on rencontrait le même parti-pris héroïque... de ne prendre aucun parti, et dans le cas où l'abstention n'était pas possible, de ne jamais prendre parti contre les trois groupes. Le ministère capitulait dans les mains de la gauche, les préfets capitulaient dans les mains des députés; les maires, commissaires de police et gardes-champêtres capitulaient à qui mieux mieux dans les mains des meneurs de l'élection radicale. Voilà l'idéal du gouvernement par les trois groupes... Quant à la presse, non-seulement elle ne se sentait ni satisfaite ni désarmée par l'attitude humiliée du pouvoir, mais elle avait dépassé toutes les limites connues de la licence enragée et de l'agression sauvage. On voudrait bien remarquer que de tous les journaux qui se sont fondés depuis un an et qui ont cherché à capter la faveur populaire, il n'en est pas un qui n'ait eu recours comme irrésistible, à l'apologie de la Commune.

« C'est à la France à décider s'il lui convient de rester sur cette pente et de glisser vers le radicalisme légal. L'acte de vigueur du Maréchal n'a eu d'autre but que de lui fournir l'occasion de se sauver par elle-même. Il faut qu'elle parle promptement et nettement. Les questions de vie ou de mort doivent être posées et résolues sans temps perdu et sans équivoque. »

A cette calomnie absurde que le mot d'ordre du 16 mai est venu du Vatican, M. Léopold de Gaillard répond :

« Et si nous allions prétendre, nous, que le mot d'ordre de la politique du Manifeste est venu de Berlin? Est-ce que les articles des journaux allemands qui remplissent les feuilles coalisées ne nous fourniraient pas plus d'une induction? Est-ce que Berlin n'est pas le centre et M. de Bismarck le grand chef de la guerre contre l'Eglise? Est-ce que toutes les mesures de violence prises contre les catholiques par le plus cruel des ennemis de la France, n'ont pas eu les applaudissements de la République française. Voyons, voulez-vous aller faire votre enquête à Rome, nous ferons la nôtre à Berlin, et nous verrons! »

M. Léopold de Gaillard termine son article en montrant que la politique des gauches, si, par malheur, elle triomphait dans les élections générales, conduirait inévitablement à un conflit dont il est impossible de calculer les conséquences :

« Entre ces deux politiques, l'une organisant le conflit, l'autre assurant l'ordre, la France va être appelée à choisir. En votant pour les candidats des trois gauches, on votera pour le conflit. En votant pour les candidats du Maréchal, vous voterez pour l'ordre et la prospérité à l'intérieur, pour notre sécurité et notre honneur au dehors, en un mot pour le prompt relèvement de la France. »

M. d'Iraçelli, le comte de Beaconsfield, a déclaré à ses collègues qu'il comptait prendre la parole à la Chambre haute dans le cas où le gouvernement serait interpellé sur la teneur de la dépêche que le comte Schouvaloff remet en ce moment au chef du cabinet du Foreign Office.

Le cabinet de Saint-James s'opposera :

1° A l'occupation provisoire de Constantinople;

2° A l'annexion de l'Arménie ;

3° A la réduction de la flotte turque. Quant au passage du Bosphore, ce serait le sujet de négociations ultérieures. Le gouvernement anglais a ré-olu de retarder le départ des troupes à destination de l'Orient, jusqu'à l'époque où les armées russes auront passé le Danube ou remporté un grand avantage militaire.

Lord Napier de Magdala, qui est désigné pour le commandement de ces troupes, attend à Gibraltar les ordres du gouvernement.

Les deux escadres, — celle du Canal sous les ordres du vice-amiral Seymour, stationnée à Gibraltar, et celle de la Méditerranée, sous les ordres du vice-amiral Hornby, actuellement au Pirée, — reçoivent constamment des renforts. Chacune de ces escadres porte un équipage de 3,000 hommes.

Le discours prononcé par le signor Fontanarosa-Gambetta à Amiens, est assez mal accueilli par les frères et amis; ils le trouvent tiède et embarrassé. Ah! ce charlatan de démocratie sera bientôt mis hors la loi.

Le gouvernement a envoyé, dit-on, des instructions aux préfets pour interdire des réunions soi-disant étrangères à la politique et qui deviennent des clubs.

Nous ne saurions trop vivement féliciter l'excellent journal royaliste de Clermont-Ferrand, la Gazette d'Auvergne de l'habile et courageuse campagne qu'elle vient de faire avec un éclatant succès.

Le Moniteur du Puy-de-Dôme, ancien organe officiel de la préfecture sous l'Empire, redevenu officieux sous les ministères Marcère-Simon, a eu pendant cinq ans (de 1871 à 1876) pour rédacteur en chef un nommé Aimé Mauduit, lequel n'était autre qu'un ex-capitaine d'Etat-Major de la Commune, condamné comme tel, par contumace, le 17 décembre 1872, par le 6^e Conseil de guerre, à la déportation dans une enceinte fortifiée.

Cet individu avait quitté Clermont, l'année dernière, pour entrer au Courrier de France de M. Guyot-Montpuyroux. Ce n'est qu'au commencement de cette année qu'il fut découvert par le directeur de ce journal et par la police.

Mais la présence de M. Méline, au ministère de la justice, lui avait fait espérer sinon une amnistie, du moins une commutation de peine; dans ce but, il fit demander au trop célèbre sous-secrétaire d'Etat, par quelques-uns de ses amis, s'il pouvait compter sur une sentence favorable au cas où il consentirait à venir purger sa contumace.

L'acte du 16 mai a interrompu ces négociations qui, sans cela, eussent peut-être abouti.

C'est à l'appui d'un tel homme que la députation républicaine doit, en grande partie, son élection de l'août dernier; voilà qui est flatteur pour elle.

Je ne veux pas quitter Clermont, ni la Gazette d'Auvergne, sans vous signaler la précieuse faveur que ce vaillant journal a dernièrement reçue : ayant envoyé une adresse au St-Père, à l'occasion du pèlerinage de l'Auvergne à Rome, Pie IX a accueilli de la manière la plus flatteuse ce témoignage d'amour et de soumission, et a daigné accorder à nos confrères sa bénédiction écrite de sa propre main au bas de la supplique de la Gazette.

DE SAINT-CHERON.

Par décrets du président de la République, sont nommés :

Suppléant du juge de paix du canton sud-est de Lille (Nord), M. Herlin (Julien-Louis-Alphonse), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Deledicque, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Trélon (Nord), M. Azambre (Ferdinand), notaire, en remplacement de M. Devonge, démissionnaire.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 5 juin 1877, ont été nommés :

M. Perrot, percepteur de Raismes (Nord), 1^{re} classe, à la perception d'Anzin (même département), 1^{re} classe.

part, on a toujours plus à faire qu'on ne pense. Mais tu n'es pas gai! reprit-il en voyant qu'elle ne répondait pas, tu inaugures tristement tes vingt ans!

— Je suis fatiguée d'hier, répondit Marthe: nous nous sommes couchés trop tard.

— Il faudra dormir cette après-midi, fit M. Milaguine, pour qui le sommeil était la panacée universelle; nous avons du monde ce soir, on dansera. Repose-toi jusqu'à l'heure du dîner: c'est moi qui recevrai les visiteurs.

Trop heureuse d'échapper à la nécessité de causer et de se montrer aimable, Marthe se retira dans sa chambre après le déjeuner.

— Elle était sur son lit depuis une heure, regardant tristement en elle-même, humiliée d'avoir attaché tant de prix à la présence de ce jeune homme, humiliée de le lui avoir laissé voir; blessée qu'il n'eût pas trouvé le temps de lui envoyer un mot de félicitations, une carte, un message verbal; abattue par tant d'émotions, mécontente d'elle-même, de cet état d'esprit nouveau où elle se trouvait depuis la veille, — lorsqu'on frappa discrètement à la porte de sa chambre.

— Peut-on entrer? fit une voix fûtée; et, sans attendre de réponse, Pauline entra et referma la porte derrière elle avec précaution.

— Avriez-vous n'est pas venu, je m'en doutais, dit son père; le jour d'un dé-

part, on a toujours plus à faire qu'on ne pense. Mais tu n'es pas gai! reprit-il en voyant qu'elle ne répondait pas, tu inaugures tristement tes vingt ans!

— Je suis fatiguée d'hier, répondit Marthe: nous nous sommes couchés trop tard.

— Il faudra dormir cette après-midi, fit M. Milaguine, pour qui le sommeil était la panacée universelle; nous avons du monde ce soir, on dansera. Repose-toi jusqu'à l'heure du dîner: c'est moi qui recevrai les visiteurs.

Trop heureuse d'échapper à la nécessité de causer et de se montrer aimable, Marthe se retira dans sa chambre après le déjeuner.

— Elle était sur son lit depuis une heure, regardant tristement en elle-même, humiliée d'avoir attaché tant de prix à la présence de ce jeune homme, humiliée de le lui avoir laissé voir; blessée qu'il n'eût pas trouvé le temps de lui envoyer un mot de félicitations, une carte, un message verbal; abattue par tant d'émotions, mécontente d'elle-même, de cet état d'esprit nouveau où elle se trouvait depuis la veille, — lorsqu'on frappa discrètement à la porte de sa chambre.

— Peut-on entrer? fit une voix fûtée; et, sans attendre de réponse, Pauline entra et referma la porte derrière elle avec précaution.

certain degré de température soit atteint par le thermomètre. Lorsque l'on veut éprouver les différents genres de matières lubrifiantes en vue de déterminer jusqu'à quel point elles sont affectées par les influences atmosphériques, on y arrive en laissant l'huile, pendant un certain temps, sur l'appareil, après le premier essai, et en notant les résultats d'une seconde expérience.

Une autre épreuve peut être faite en ôtant la partie inférieure du coussinet et en laissant l'arbre tourner dans un petit réservoir contenant une quantité connue d'huile; cette huile, avec un temps donné, est pesée, et le déficit indique la consommation.

Le Conseil municipal de Roubaix, se réunira vendredi prochain 15 juin, pour la continuation de la session.

Dans un de ses numéros de la semaine dernière, un journal de Bruges, la Patrie, annonçait en ces termes la réunion qui s'est tenue dimanche au Mont-à-Leux :

« Nous apprenons que les internationalistes belges et français ont résolu de tenir dimanche prochain un grand meeting au hameau de Mont-à-Leux, dépendance de Mouscron, situé à l'extrême frontière. Il s'agit de provoquer des grèves, non-seulement en Belgique, mais aussi dans le département du Nord, et notamment à Roubaix et à Tourcoing. »

Nous croyons que les « internationalistes » dont parle la Patrie, ne réussiront guère dans leur projet. Nos ouvriers commencent à se lasser du joug de ces messieurs.

Voici des détails sur l'incendie que nous signalions, hier, aux environs de Mouscron :

C'est lundi, vers une heure du matin, que le feu s'est déclaré dans une ferme appartenant à Madame Vve Mathon de Roubaix, située au Judas, hameau belge, au-dessus du Mont-à-Leux. La ferme est occupée par M. H. Bonte et sa mère.

En un instant le feu prit une telle extension qu'il fut impossible de se rendre compte du point de départ. Trois corps de bâtiment couverts en chaume étaient complètement la proie des flammes. Outre ces bâtiments les outils aratoires et les récoltes engrangées ont été réduits en cendres. Une grande partie du mobilier a été détruite. Une vache a été brûlée ainsi que le chien de garde qui était à la chaîne.

La gendarmerie de Mouscron, aidée de quelques voisins a organisé les secours, mais ses efforts ont été vains. Les pompes sont arrivées trop tard.

Les personnes présentes méritent des éloges, pour le zèle et le dévouement dont elles ont fait preuve. Il faut citer entre autres Jean-Louis Vandermeulen, qui, brisant une fenêtre, a pu sauver Madame Bonte, âgée de 79 ans. Ce courageux citoyen s'est multiplié, avec l'assistance de M. Jules Lefebvre, il a délivré le bétail.

Les pertes, évaluées à 20,000 francs, sont couvertes par deux compagnies d'assurances, le Nord et le Soleil.

Cet incendie est attribué à la malveillance; la justice informe.

Par décrets du président de la République, sont nommés :

Suppléant du juge de paix du canton sud-est de Lille (Nord), M. Herlin (Julien-Louis-Alphonse), licencié en droit, notaire, en remplacement de M. Deledicque, démissionnaire.

Suppléant du juge de paix du canton de Trélon (Nord), M. Azambre (Ferdinand), notaire, en remplacement de M. Devonge, démissionnaire.

Par arrêtés du ministre des finances, en date du 5 juin 1877, ont été nommés :

M. Perrot, percepteur de Raismes (Nord), 1^{re} classe, à la perception d'Anzin (même département), 1^{re} classe.

part, on a toujours plus à faire qu'on ne pense. Mais tu n'es pas gai! reprit-il en voyant qu'elle ne répondait pas, tu inaugures tristement tes vingt ans!

— Je suis fatiguée d'hier, répondit Marthe: nous nous sommes couchés trop tard.

— Il faudra dormir cette après-midi, fit M. Milaguine, pour qui le sommeil était la panacée universelle; nous avons du monde ce soir, on dansera. Repose-toi jusqu'à l'heure du dîner: c'est moi qui recevrai les visiteurs.

Trop heureuse d'échapper à la nécessité de causer et de se montrer aimable, Marthe se retira dans sa chambre après le déjeuner.

— Elle était sur son lit depuis une heure, regardant tristement en elle-même, humiliée d'avoir attaché tant de prix à la présence de ce jeune homme, humiliée de le lui avoir laissé voir; blessée qu'il n'eût pas trouvé le temps de lui envoyer un mot de félicitations, une carte, un message verbal; abattue par tant d'émotions, mécontente d'elle-même, de cet état d'esprit nouveau où elle se trouvait depuis la veille, — lorsqu'on frappa discrètement à la porte de sa chambre.

— Peut-on entrer? fit une voix fûtée; et, sans attendre de réponse, Pauline entra et referma la porte derrière elle avec précaution.

— Avriez-vous n'est pas venu, je m'en doutais, dit son père; le jour d'un dé-

M. Béhague, percepteur de Lecelles (Nord), 2^e classe, à la perception de Raismes (même département), 1^{re} classe.

M. Delelève, percepteur de 2^e classe à Estaires (Nord), à la perception de Lecelles (même département), 2^e classe.

M. Decool, percepteur de Quœdyne (Nord), 4^e classe, à la perception d'Estaires (même département), 3^e classe.

Les Comités linier et cotonnier de Lille ont été reçus, lundi, à trois heures, par M. Welche, le nouveau préfet du Nord.

MM. A. Delesalle, J. Le Blanc, E. Agache et G. Dubar ont pris successivement la parole pour exposer au préfet la situation des industries du coton et du lin dans le Nord de la France. Nous n'avons pas à l'exposer de nouveau, nos lecteurs la connaissent tous, car il n'est pas dans notre région une branche d'industrie ou de commerce qui ne soit profondément atteinte.

L'attention de M. le préfet a été particulièrement appelée sur l'article du Manchester Guardian dont nous avons publié la traduction et dont on a pu apprécier l'importance.

Ainsi, malgré la situation de nos industries, au milieu de l'instabilité politique où nous vivons, alors que l'Europe entière est troublée par des guerres actuellement en cours et par la menace d'autres possibles, le moment est proche où le gouvernement va fixer pour dix ans la production économique du pays, et dans les conditions les plus onéreuses.

Nous n'avons pas besoin de dire, ajoute l'Echo, combien était grande l'émotion des industriels, et nous ne doutons pas qu'ils ne l'aient fait partager à M. le préfet du Nord, qui a promis de demander une audience au Président de la République.

Après une assez longue conversation à laquelle un grand nombre d'industriels de Lille, de Roubaix et de Tourcoing ont pris part, la députation a pris congé de M. le préfet en le remerciant de son gracieux accueil, et en exprimant l'espoir qu'il obtiendrait bientôt l'audience du Maréchal, car, d'un moment à l'autre, le gouvernement, s'il cède aux impatiences des Anglais, pourrait avoir signé le traité.

Avis aux personnes qui négligent d'apposer des timbres sur les factures et les quittances ;

Depuis le 15 mai, l'administration a fait constater près de 3,000 contraventions.

La somme à payer pour timbre est faible, et les frais occasionnés par les contraventions sont très-élevés. Le public ne devrait perdre cela de vue.

On sait que l'Echo du Nord, avait signalé à l'étonnement de ses concitoyens l'illumination dans la soirée du 3 juin de la maison de M. Edouard Crépy, conseiller municipal républicain de Lille. M. Crépy s'excuse par l'amusante lettre que voici :

Lille, 10 juin 1877.
Monsieur le Rédacteur.

Rentré de voyage la nuit dernière, j'apprends à l'instant que pendant mon absence, l'Echo du Nord a publié le 6 courant un entrefilet ainsi conçu :

« Dans le quartier Saint-Sauveur, la maison de M. Edouard Crépy, conseiller municipal, se faisait remarquer dimanche par son illumination vénitienne. »

Votre correspondant aurait dû vous dire également, afin d'être tout-à-fait exact, que dans la matinée il n'y avait pas eu sur ma façade un seul des emblèmes cléricaux en usage.

Pour vous mettre au courant de la grosse affaire dont vous avez entretenu vos lecteurs, je crois devoir vous informer de ce qui s'est passé en cette circonstance.

Mes deux jeunes enfants, après avoir été dans la soirée se promener avec leur bonne pour admirer l'illumination annoncée, ont voulu avant de se coucher se donner le plaisir d'allumer cinq vieilles lanternes vénitiennes qu'ils avaient trouvées dans mon grenier.

Retenez-le, je vous prie : cinq vieilles lanternes.

Il y a longtemps que je leur avais interdit de jouer avec le feu, et vous m'avez rappelé que c'est en effet très-dangereux.

Dès que j'eus connaissance en revenant chez moi de cette immense manifestation, je me suis empressé d'en ordonner la suppression et les chandelles furent éteintes immédiatement. Il était dix heures environ.

Je ne vous cacherais pas que j'ai grondé mes fils pour leur incurie, mais en raison de leur âge, je leur ai pardonné cet incommensurable forfait, et je me plais à espérer que vous ne vous montrerez pas plus sévère à leur égard.

Veuillez agréer, etc. EDOUARD CRÉPY.

Le Memorial annonce que le bruit de la mort de M. Darras, ancien commandant des pompiers de Lille, est controuvé. Seulement, l'état de santé du respectable M. Darras donne à sa famille et à ses nombreux amis les plus vives inquiétudes.

Le tir aux pigeons qui a eu lieu dimanche à Fiers, a donné les résultats suivants :

Grand prix (objets d'art). — 1er, M. E. Lemaire, 2e, M. Thérin ; 3e, M. Boucly.

Poule de clôture, 1 pigeon. — MM. Boucly, Félix Boutry, G. Lemaire.

La rue de Lannoy, a été hier, le théâtre de deux accidents heureusement peu graves :

Pendant que son maître était en train de débiter du lait dans une maison; le cheval de M. Leman s'enfuit, et le laitier en l'atteignant voulut monter sur la voiture trop précipitamment et tomba. Une roue lui passa sur la jambe en y laissant une trace assez douloureuse.

Dans l'après-midi du même jour, une voiture a passé sur le pied à un jeune homme, nommé Th. V..., et lui a écrasé les ortels.

On a découvert, ce matin, vers 5 heures, pendu à une barricade d'une maison en construction de la rue des Arts, un ancien facteur nommé Louis Laplume.

Les causes de ce suicide sont inconnues. On sait seulement que Laplume, à la suite de démêlés avec l'administration postale, avait été congédié. Il est probable que ce renvoi entre pour quelque chose dans sa funeste résolution.

Un détail singulier de ce triste événement, c'est qu'à l'arrivée des premières personnes qui s'aperçurent le pendu, ce dernier vivait encore ; persuadées qu'il faut la présence de la police pour toucher à la corde d'un pendu, ces personnes n'osèrent le couper et assistèrent inconsciemment à la mort de ce malheureux. Voilà un incident regrettable causé par le préjugé populaire si répandu, mais dont il faut que chacun se débarrasse: Il est de simple raison qu'on peut et qu'on doit porter secours à quiconque est en danger, de n'importe quelle manière.

Un tisserand, nommé Floris Castelain, est tombé mort, hier, vers 3 heures de l'après-midi, en sortant d'un cabaret de la rue Beaufort.

On ne sait à quoi attribuer cette mort subite, si ce n'est à l'influence d'une affection que ce pauvre homme avait contractée à la suite d'une attaque de nerfs très-intense qui lui était advenue au mois d'août de l'année dernière. Depuis ce temps, Castelain avait, par intervalle, des trépidations assez fortes pour être remarquées des personnes qui l'entouraient.

C'est aussi probablement à la grande chaleur qu'il faut attribuer ce triste événement. Castelain était âgé de 62 ans.

Malgré des arrestations répétées et l'habileté des douaniers, la fraude s'effectue toujours avec une audace extraordinaire.

Au Bouquet, on a arrêté, hier, un jeune tisserand de Roubaix, nommé Casimir B., pris, chargé de 14 boîtes d'allumettes et de quelques kilogs de tabac.

Le plus déplorable accident est arrivé à un jeune réparateur, âgé de 13 ans, qui travaillait au Boulevard de Paris, à une maison en construction.

C'était hier, dans l'après-midi. Cet ouvrier, nommé Th. Lucas, était monté sur un échafaudage d'une hauteur de 16 mètres. C'est de là qu'il fut précipité sur le sol.

Dans le premier moment, son immobilité fit croire à la mort; mais il n'en était rien; seulement il était dans le plus critique état, la mâchoire cassée et la jambe gauche fracturée.

Le docteur Blasar lui a donné les soins nécessaires, et l'a fait transporter à l'hôpital.

La température maintient, à peu de chose près, son élévation des jours précédents. Il est tombé ce matin, une pluie légère, pluie dont l'atmosphère a bien vite dissipé les fraîcheurs.

La catastrophe de la brasserie de la rue Charles-de-Muysart, à Lille, compte une victime de plus. Isidore D'elene, maçon à Gondrecourt, a succombé avant-hier après-midi, ce qui porte à trois le nombre des morts.

Quant à la position de M. Ch. Lecomte, chaudronnier, rue des Augustins, elle reste excessivement grave, car indépendamment des brûlures, il a reçu deux dangereuses blessures, une à la poitrine, l'autre à l'épaule.

Les accidents causés par la chaleur commencent à Lille comme à Roubaix. Dimanche, vers sept heures du soir, un étranger est tombé, atteint de congestion cérébrale, devant la maison de M. Maillot, fabricant de tulles, rue Princesse. M. Maillot s'est empressé de faire entrer le malade et de lui faire donner des soins par un médecin. Le transfert à l'hôpital a été nécessaire.

Cet étranger n'a pu dire son nom, mais il a pu faire comprendre qu'il est d'Armentières.

Un obituaire a été publié hier dans le journal, à l'occasion de la mort de M. Darras, ancien commandant des pompiers de Lille, qui est controuvé.

Le tir aux pigeons qui a eu lieu dimanche à Fiers, a donné les résultats suivants :

Poule de clôture, 1 pigeon. — Partagée entre MM. Boucly et d'Heapel.

Une femme d'un certain âge a essayé, à deux reprises différentes, hier matin, vers 10 heures, de jeter un petit enfant sous les roues d'une voiture des tramways, rue Nationale, à Lille. A une première fois, on ne comprit pas trop le but poursuivi par cette malheureuse : on croyait n'avoir affaire qu'à une femme ivre ayant laissé, par imprudence, tomber l'enfant dont elle avait la garde. Mais le même fait s'étant renouvelé peu après, et sur la même ligne, on s'assura de sa personne et on reconnut que, si elle était en état d'ivresse, elle n'en avait pas moins agi avec l'intention de faire écraser le pauvre petit être innocent, qui n'a dû la vie qu'à la clairvoyance et à l'énergie d'un cocher de car.

Elle a été mise à la disposition de l'autorité. On dit que l'enfant ne lui appartient pas.

Les Orphéonistes Valenciennes, ont obtenu, dimanche, le premier prix d'excellence, dans la section internationale, à l'unanimité, au concours de Liège.

Le nouveau sous-préfet de l'arrondissement de Valenciennes, M. Blanche, a reçu, lundi à 2 heures, les autorités, les fonctionnaires et les corps constitués.

La réception a été des plus brillantes. Plein de courtoisie et d'affabilité, M. Blanche a produit la meilleure impression, s'entretenant avec les fonctionnaires des questions intéressantes sur leur service et montrant, dès cette première entrevue un tact qui décèle l'administrateur expérimenté.

On a remarqué l'abstention complète du Conseil municipal de Valenciennes. Le contraire nous eût été donné, dit l'Echo de la Frontière, de la part de citoyens habitués à faire passer après les préoccupations politiques, non-seulement les devoirs de leur mandat, mais même les plus simples règles de la convenance.

Le Maire et ses adjoints, seuls, se sont présentés à la Sous-Préfecture.

Judi matin, Edouard Podelvin, âgé de 38 ans, voiturier, et Jean-Baptiste Bertaux, journalier, âgé de 72 ans, tous deux domiciliés à Glageon, près d'Armentières, déjeunant dans le cabaret de la veuve Lahasier, au Pont de Sains, ont mangé de la ciguë, qu'ils avaient cueillie dans le jardin croyant arracher de l'ergon.

Bertaux est mort après d'atroces souffrances vers une heure de l'après-midi.

Le renom des « Fêtes de Lille » est depuis si longtemps répandu que le Memorial a pu constater lundi la présence à la distribution des récompenses de la fête de Lille d'un acrobate d'archers venu d'Aubeneuil-au-Bac (canton ouest de Cambrai).

Ces dignes campagnards, à la figure énergique et ouverte, ont reçu le 4^e prix de tir à l'arc et la médaille d'honneur. Leur excellente tenue a été fort remarquée.

Le train des voyageurs partant d'Arras pour Doullens à 5 heures 55 du matin, a déraillé samedi par suite de la rupture d'une roue d'un wagon, à la hauteur de Besanvais-les-Lèges. Ce déraillement a causé un retard de 1 h. 58 au train partant de Doullens à 8 h. 35.

Cet accident n'a pas eu d'autres conséquences fâcheuses.

États-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 10 juin. — Rosa Désir, rue des Longues-Haies, Florindo Hertler, rue de Schastopol, Pierre Stacino, rue du Beau-Chêne, 23. — Hubert Leclercq, rue du Fontenoy, — Oscar Gardé, rue d'Archiède, — Auguste Vanheuverbeke, rue de la Jacquellerie, — Angèle Lemoind, rue Watt, 4. — Joanne Jooris, rue Bernard.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 10 juin. — Auguste Beldout, 72 ans, rue du Dilleul, 41. — Pierre Prouvoist, 49 ans, tisserand, Hôpital-Dieu, — Marie Billot, 83 ans, sans profession, rue Neuve, 3. — Elise Vandenberghe, 5 ans, rue Watt. — Marie Desmet, 18 ans, sans profession, rue de la Perche.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 10 juin. — Alphonse Lardant, 23 ans, marchand-ferrant, et Justine Périn, 29 ans, couturière. — Julien Desplanches, 25 ans, centre-maître, et Céline Delaplace, 20 ans, sans profession. — Emile Delplanchet, 33 ans, employé de commerce, et Louise Quint, 28 ans, modiste. — Emile Deltalle, 30 ans, fondeur, et Cordule Bont, 22 ans, visiteuse de pièces. — Augustin Vanspeybroeck, 45 ans, tisserand, et Philomène Surain, 24 ans. — François Vergeyle, 24 ans, employé, et Joséphine Vergeyle, 26 ans, sans profession. — Louis Duffot, 27 ans, tisserand, et Emilie Rouillart, 30 ans, sans profession. — François Lenglé, 28 ans, tourneur en fer, et Claudine Honoré, 24 ans, soigneuse. — Jean Baes, 26 ans, rattacheur, et Catherine Tetaert, 24 ans, tisserande. — Joseph Mas, 21 ans, peigneur, et Elise Duprez, 24 ans, peigneuse. — Gustave Verhustre, 32 ans, centre-maître, et Adolphe Vandenberghe, 36 ans, gouvernante. — Louis Maleux, 28 ans, journalier, et Eléonore Berthelemy, 18 ans, journalière. — Henri Hinfrey, 39 ans, négociant, et Julie Wisoux, 26 ans, sans profession. — Pierre Desmazure, 25 ans, tisserand, et Marie Leroy, 30 ans, journalière.

États-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 11 juin. — Marie Vanhoutegem, au Brun-Pain. — Marie Leman, rue des Couloons. — Adolphe Housset, rue Fin de la Guerre. — Marie Going, rue de la Latte.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 11 juin. — Charles Vanimpe, 33 ans, cillatier, au Fresnoy. — Louis Montardier, 59 ans, veuf de Augustine Boyaval, rue de Gand.

MARIAGE du 11 juin. — Jules Horent, 22 ans, fleur, et Marie Chombart, 20 ans, sœur.

CONVOIS FUNÉRAIRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille DELCROIX-MAZURE, qui par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Madame Catherine-Joséphine MAZURE, épouse de Monsieur Adrien-François DELCROIX, décédée à Watrelos, le 11 juin 1877, à l'âge de 81 ans et 2 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux obsèques et services funéraires qui auront lieu le jeudi 14 juin 1877, à 9 heures 1/2, en l'église de Watrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, hameau du Crétignieu.

</